

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
MELUN VAL DE SEINE (C.A.M.V.S)**

**DECISION DU PRESIDENT N° 56/2023**

**OBJET :** ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION  
AMBASSADE REGIONALE DES CONFRERIES DES PRODUITS DU TERROIR,  
DU GOÛT DE LA GASTRONOMIE D'ILE DE FRANCE

Le Président de la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine (C.A.M.V.S),

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU les statuts en vigueur de la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine ;

VU la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901 relative au contrat d'association ;

VU la délibération du Conseil Communautaire n°2020.3.5.77 du 17 juillet 2020 portant délégation d'attributions du Conseil Communautaire au Président, notamment son alinéa 23 relatif aux subventions inférieures à 23 000 € ;

**CONSIDÉRANT** que l'association AMBASSADE RÉGIONALE DES CONFRÉRIES DES PRODUITS DU TERROIR, DU GOÛT, DE LA GASTRONOMIE D'ÎLE-DE-FRANCE (Ambassade du Terroir) défend et prône les produits locaux, tels que le Brie de Melun, anime des événements grand public, et collabore avec les acteurs professionnels et consulaires de la filière ;

**CONSIDÉRANT** que les projets financés s'inscrivent dans le contexte territorial et tiennent compte des enjeux et besoins locaux des acteurs présents, qu'ils recherchent la complémentarité avec des actions existantes afin de favoriser les partenariats entre les associations et les projets ;

**DÉCIDE**

**Article 1<sup>er</sup> :** **D'ATTRIBUER** une subvention à l'association AMBASSADE RÉGIONALE DES CONFRÉRIES DES PRODUITS DU TERROIR, DU GOÛT DE LA GASTRONOMIE D'ÎLE-DE-FRANCE (Ambassade du Terroir) à hauteur de **5 600,00 €**, au titre de sa participation au fonctionnement de l'association et aux événements qu'elle anime pour l'année 2023,

**Article 2 :** **DE SIGNER**, ou son représentant, tous les documents afférents à l'exécution de la présente décision.

Fait à Dammarie-lès-Lys, le 29/03/2023

Accusé de réception

077-247700057-20230329-50734-DE-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/03/2023

Publication ou notification : 30 mars 2023

Signé par le Président, Louis VOGEL



Louis Vogel

Président de la CAMVS  
Maire de Melun  
Conseiller Régional

Année 2023

Nom de l'opérateur

**AMBASSADE REGIONALE DES CONFRERIES DES  
PRODUITS DE TERROIR DU GOUT DE LA  
GASTRONOMIE D'ILE DE FRANCE**

<b>Intitulé</b>	Demande de subvention 2023			
<b>Domaines</b>	secteur Agroalimentaire			
<b>Descriptif</b>	Faire la promotion des Produits Français			
<b>Objectifs</b>	Échanger avec le public suite animations Gustatées			
<b>Public ciblé</b>	Tout public			
<b>Subvention 2022</b>	5600€			
<b>Évaluation 2022</b>				
	<u>Indicateurs</u>	<u>Valeurs attendues</u>		
	Nombre d'événements organisés	concours sélection produits selon de l'Agriculture		
	Nombre de participants et intervenants	4/5 suivant l'action		
	Qualité des échanges et contacts commerciaux établis à l'occasion de ces manifestations	Très bon		
<b>Bilan N-1</b>	voir notre rapport d'activités 2022.			
<b>Indicateurs et méthodes d'évaluation prévus / analyse sur N-1</b>				
<b>Budget 2021 de l'association</b>	<b>DEPENSES</b>		<b>RECETTES</b>	
	Achats	€	Prestation de services	€
	Services extérieurs et autres charges externes	€	Contributions collectivités + Etat	€
	Charges de personnels + taxes	€	Cotisations Adhérents	
	Immobilisations	€		
	<b>TOTAL</b>	<b>€</b>	<b>TOTAL</b>	<b>€</b>

le 20/02/2023

\_\_\_\_\_  
[Signature]